



Centre européen pour le
développement de la formation professionnelle

La Directrice

Thessalonique, le 19 décembre 2006
Direction/AMB/DIR/2006/487

NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2006

ET PRIORITES POUR 2007.

1. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2006

En 2006, le Cedefop a poursuivi son importante contribution au programme de travail Education et formation 2010, afin d'aider à atteindre l'objectif de Lisbonne, ainsi que le processus de Copenhague, visant à renforcer la coopération européenne en formation et enseignement professionnels (FEP). En résumé, les principaux résultats obtenus par le Cedefop sont les suivants.

- (1) *une évaluation des progrès accomplis par différents pays pour atteindre les objectifs de Copenhague-Maastricht.* Le rapport du Cedefop à la réunion ministérielle d'Helsinki du 5 décembre 2006 a recensé et analysé les progrès réalisés au sein des Etats membres et les signes de développements des politiques, ainsi que les défis à relever. Ce rapport a constitué un document de base essentiel pour le Communiqué d'Helsinki;
- (2) *la recherche menée sur les travailleurs plus âgés et l'éducation et la formation tout au long de la vie* a conduit à une publication globale sur leur situation et leurs besoins dans un contexte de mutation démographique. Les résultats, présentés lors d'une conférence *Agora* aux décideurs et aux autres parties prenantes, ont suscité des débats constructifs et une prise de conscience de la nécessité d'adopter des mesures à tous les niveaux, afin d'assurer le soutien indispensable pour que les travailleurs plus âgés continuent d'apprendre. Par ailleurs, la recherche sur les régions apprenantes, visant la promotion de l'innovation locale, s'est poursuivie;
- (3) le rapport de base du Cedefop au *4^{ème} rapport sur la recherche en FEP en Europe* a été élaboré. Son mot d'ordre est la modernisation de la FEP en Europe. Le rapport présente des résultats de recherche sur les réformes et l'innovation en matière de FEP, la cohésion sociale, la demande de compétences, et se penche sur un agenda de politique et de recherche au-delà de 2010;
- (4) *identification précoce des besoins de compétences* – une question d'importance croissante pour l'UE et les politiques nationales, ainsi qu'en tant que partie de la politique européenne en faveur de l'emploi. En 2006, le Cedefop s'est concentré sur la prévision des besoins de compétences en Europe et il vise à fournir une prévision des besoins de compétences à moyen terme pour tous les Etats membres;
- (5) *statistiques et indicateurs.* Le Cedefop était impliqué activement dans les travaux menés par la Commission et l'OCDE visant à améliorer les statistiques et les indicateurs en matière de FEP, et dans la préparation d'enquêtes importantes (p. ex., enquête sur la formation

professionnelle continue (CVTS), programme international pour l'évaluation des compétences des adultes (PIACC);

- (6) *la Revue européenne de formation professionnelle* s'est améliorée considérablement en 2006. La qualité des articles s'est accrue et la revue est désormais une source reconnue de politique et de recherche en matière de FEP;
- (7) le Cedefop a apporté des contributions substantielles aux *clusters*, aux réseaux et aux groupes ad hoc de la Commission européenne au niveau de la mise en oeuvre du programme Education et formation 2010. Ces activités reflètent l'importance de la FEP à la mise en oeuvre réussie de la stratégie de Lisbonne. Le Cedefop a fourni du soutien scientifique et technique aux thèmes suivants:
 - (a) *Résultats de l'apprentissage et validation de l'apprentissage non formel*. Le changement de cap vers les résultats de l'apprentissage, qui se trouve à la base des travaux du Cadre européen des certifications (EQF) et la validation de l'apprentissage non formel, ont acquis une importance centrale en 2006. Outre le fait de coordonner, avec la Commission, le *cluster* sur la reconnaissance des résultats de l'apprentissage, le Cedefop a lancé une étude comparative sur les implications de ce changement pour les politiques d'éducation et de formation;
 - (b) *Cadre européen des certifications (EQF)*. Le Cedefop a apporté une contribution substantielle à l'analyse et au suivi du processus de consultation sur l'EQF. Sur la base de cet apport important, la Commission a soumis au Parlement européen et au Conseil (Education), pour décision au printemps prochain, une recommandation visant à établir un EQF. Le Cedefop a diffusé des informations sur les développements en matière d'EQF tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe (p. ex., le Sommet G8 qui aura lieu au printemps en Russie et le dialogue UE-Inde en automne);
 - (c) *Système européen de transfert d'unités capitalisables pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)*. Le Cedefop a contribué au développement de l'ECVET en tant que système permettant de fournir une base commune de reconnaissance des résultats individuels d'apprentissage obtenus à l'étranger, de sorte qu'ils puissent être crédités en tant que partie d'une qualification lors du retour au pays d'origine. Le Cedefop a apporté son soutien à la Commission lors de la préparation de la proposition concernant l'ECVET, qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique;
 - (d) *Assurance qualité dans la FEP*. Le Cedefop a soutenu le Réseau européen de l'assurance qualité dans la FEP (ENQA-VET) en développant des approches et des outils d'assurance qualité. Une autre activité de premier plan était la promotion de la qualité dans l'apprentissage en entreprise, notamment dans les PME. L'utilisation d'un modèle de cadre commun d'assurance qualité a été largement diffusée et promue au sein de l'UE et des pays candidats;
 - (e) *Orientation tout au long de la vie*. Le recensement réalisé par le Cedefop des progrès des Etats membres dans la mise en oeuvre de la résolution de 2004 du Conseil sur l'orientation tout au long de la vie a représenté une contribution réussie à la Présidence finlandaise;
 - (f) *Enseignants et formateurs de FEP*. Une expertise a été fournie au groupe cible sur les enseignants et formateurs de FEP, établi en 2006 par la Commission. Les résultats du projet pilote d'un réseau d'enseignants et formateurs, lancé par le Cedefop, facilitera les progrès vers un cadre commun permettant de soutenir l'évolution professionnelle des enseignants et formateurs de FEP, en définissant des activités et des compétences de base.

- (8) *Europass*. Les instruments d'*Europass* tiennent compte des qualifications, afin d'aider les personnes qui le souhaitent à voyager partout en Europe à des fins de participation à un programme d'éducation ou de formation, ou en vue de travailler. Le site web d'*Europass* du Cedefop est proposé en 23 langues. Depuis son lancement en février 2005, son utilisation s'est considérablement intensifiée. Quatre millions de visites ont été enregistrées (29 000 visites pour le seul mois de septembre 2006). Quelque 900 000 CV ont été créés en ligne et un million de modèles ont été téléchargés. Il s'agit là d'un exemple tangible de la manière dont les travaux du Cedefop contribuent directement à aider les citoyens. Des efforts considérables ont été déployés en 2006 afin de développer un outil de gestion *Europass* mobilité basé sur le web, afin d'aider les Centres nationaux *Europass* (CNE) à créer, envoyer, compléter et publier les documents *Europass* mobilité.
- (9) Grâce à l'appui financier de la subvention Phare et en étroite collaboration avec l'ETF, le Cedefop a continué à *soutenir la familiarisation des pays en voie d'adhésion et candidats avec les politiques de FEP* et les activités du Cedefop.
- (10) Pour le compte de la Commission et en coopération étroite avec elle, ainsi qu'avec les responsables nationaux de liaison, le Cedefop a coordonné efficacement le *programme de visites d'étude* de Leonardo da Vinci, en accordant une attention particulière à la participation de partenaires sociaux et de spécialistes de la FEP provenant des pays en voie d'adhésion et candidats. Au 15 novembre 2006, 851 participants de 31 pays avaient participé à 59 visites d'étude dans 28 pays.
- (11) Le Cedefop a contribué à la préparation du *nouveau programme intégré sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013)*. Le 6 novembre 2006, le Bureau du Cedefop, au nom de son Conseil de direction, a accepté l'invitation de la Commission consistant à gérer les programmes fusionnés de visites d'étude et d'Arion, en tant que partie du nouveau programme intégré.
- (12) *Eurofound* et le Cedefop ont conclu un accord de coopération afin de renforcer leur collaboration au bénéfice des partenaires sociaux et en intensifiant la complémentarité et la synergie de leurs activités respectives. Les deux agences ont contribué à l'Année européenne 2006 de la mobilité des travailleurs, en organisant en novembre à Thessalonique un séminaire conjoint sur le thème « Le rôle du développement des compétences et des qualifications pour favoriser la mobilité des forces de travail ».
- (13) Une *base de données de formation sectorielle* en ligne a été développée et mise en oeuvre, contenant plus de 400 projets sectoriels cofinancés par l'UE. Cette base de données constitue une source unique d'information pour les partenaires sociaux et les parties prenantes sur les développements sectoriels en matière de FEP.
- (14) Contribution à l'établissement d'une *stratégie à long terme pour les compétences en TIC*, en coopération avec la Commission (DG Entreprise).
- (15) *Diffusion d'informations sur la FEP* à travers le nouveau site web et le portail du Cedefop sur la formation en Europe, ainsi que par le biais de plus de 30 nouvelles publications.

2. ACTIONS EN 2007

Le Programme de travail 2007 du Cedefop est placé sous le signe de la continuité et de l'innovation. La continuité est reflétée dans sa conformité au cadre de politique européen, au règlement fondateur du Cedefop et à ses Priorités à moyen terme 2006-2008. Son caractère novateur réside dans ses activités visant à relier la FEP à l'emploi, ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Cela nécessite de travailler en partenariat, en vue de trouver de nouvelles solutions communes au niveau européen permettant de moderniser les systèmes de FEP au sein de l'UE. Au cours des deux dernières années, le nombre de partenaires du Cedefop s'est accru et en 2007, le Cedefop travaillera avec les 27 Etats

membres. Ces derniers sont représentés au niveau des gouvernements et des partenaires sociaux au Conseil de direction, ainsi qu'aux différents réseaux du Cedefop (p. ex., *Refernet* et *TTnet*), au niveau des chercheurs et des praticiens. Le Cedefop doit trouver de nouveaux modes d'utilisation de ses points forts traditionnels -expertise sur des thèmes clés, recherche et analyse de politiques, travail en réseau, ressources en données et outils de diffusion.

Du fait que le Cedefop constitue le centre de référence de l'UE pour la formation et l'enseignement professionnels, qui fournit de l'information et des analyses sur les systèmes, les politiques, la recherche et la pratique de formation, son objectif stratégique est de contribuer à atteindre l'objectif de Lisbonne, en soutenant la mise en oeuvre du programme de travail Education et formation 2010, ainsi que du processus de Copenhague.

Afin d'atteindre cet objectif stratégique, les objectifs spécifiques du Cedefop en 2007 sont les suivants:

- (a) mener des recherches et des analyses de politique afin d'encourager la prise de décision étayée en fournissant des conclusions pertinentes de la recherche et des analyses de politique, en coopération avec les parties prenantes et en jouant un rôle de premier plan dans la communauté de la recherche;
- (b) partager son expertise afin de promouvoir une approche concertée de la formation et de l'enseignement professionnels et de stimuler des idées novatrices et solidement étayées en fournissant un soutien expert aux décideurs et aux activités d'apprentissage mutuel aux niveaux du Parlement européen, de la Commission, des Etats membres et des partenaires sociaux;
- (c) élaborer des rapports sur les développements en matière de formation et d'enseignement professionnels, en vue d'accroître les connaissances et l'apprentissage mutuel sur les politiques et les pratiques actuellement mises en oeuvre dans les Etats membres afin de soutenir les décideurs, les chercheurs et les praticiens;
- (d) soutenir les pays en voie d'adhésion et candidats en les familiarisant avec les développements en matière de FEP dans l'UE. Cela est réalisé en coopération étroite avec la Fondation européenne pour la formation (ETF);
- (e) assister les parties prenantes et les citoyens en leur fournissant des informations pertinentes sur des thèmes clés à travers les publications électroniques et en ligne et d'autres services de communication;
- (f) devenir un exemple de bonnes pratiques au niveau de la gestion de ses ressources humaines et financières.

Les activités dans le Programme de travail 2007 sont regroupées autour de trois objectifs spécifiques (cf. annexe).

La valeur ajoutée des activités du Cedefop consiste à:

- (a) accroître la prise de conscience des développements et des défis dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels à travers des analyses comparatives;
- (b) mener à des propositions précises pour une mise en oeuvre pratique de la politique et à l'égard de la recherche;
- (c) renforcer la coopération européenne;

- (d) permettre aux pays en voie d'adhésion et candidats de contribuer à la coopération européenne et d'en bénéficier.

Grâce à ses activités, le Cedefop vise à accroître son influence et son statut en tant que voix européenne autorisée dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels.

3. UN CONTEXTE STRATEGIQUE: AU-DELA DE 2007

Lors de leur réunion à Helsinki, le 5 décembre 2006, sur le thème du processus de Copenhague, les ministres sont parvenus à la conclusion qu'en dépit des progrès accomplis, il restait encore beaucoup à faire pour moderniser les systèmes de FEP au sein de l'UE. Reconnaisant la contribution du Cedefop à ce jour et réaffirmant leur engagement au processus de Copenhague, les ministres ont déclaré, dans le Communiqué d'Helsinki:

« La mise en place du processus de Copenhague et ses priorités doit être appuyée par...le soutien continu du Cedefop et de l'ETF et de leurs réseaux. En particulier, ils piloteront les progrès effectués dans les domaines prioritaires et feront rapport des développements. »

Ces responsabilités additionnelles de suivi et de rapport viennent s'ajouter à d'autres tâches nouvelles. Le Cedefop a été invité par la Commission à coordonner de 2008 à 2013 le programme bien plus vaste de visites et d'échanges dans le nouveau programme d'action en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui combine l'ancien programme de visites d'étude et le programme Arion. Cela crée un nouveau contexte stratégique pour le Cedefop.

Les Priorités à moyen terme actuelles du Cedefop s'achèvent en 2008. Une nouvelle stratégie 2009-2011 sera formulée, afin d'inclure ces nouvelles tâches et de renforcer notre contribution à des domaines importants de politique européenne conformément à l'objectif de Lisbonne, à savoir l'Education et la formation 2010, le processus de Copenhague et le nouveau programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Le Cedefop, en tant qu'organisation, se prépare à affronter ces défis. En 2006, nous avons réalisé des efforts considérables afin d'améliorer nos standards d'administration et de gestion. Cela se poursuivra en 2007. Le plan pluriannuel de politique du personnel a été finalisé et transmis à la Commission. Il sera approuvé par le Conseil de direction au début de 2007. Afin de mener à bien les nouvelles tâches stratégiques, le Cedefop a besoin d'un personnel hautement qualifié possédant des connaissances spécialisées, de l'expérience et de l'expertise. Dès lors, avec l'appui du Conseil de direction (y compris des représentants des Etats membres, des partenaires sociaux et de la Commission européenne), le Cedefop visera à ajouter deux postes d'agents temporaires à l'organigramme de 2008, afin de coordonner le programme fusionné, bien plus vaste, de visites d'étude.

Le fait que le Communiqué d'Helsinki demande au Cedefop de fournir sur une base continue un suivi et des rapports sur un élément clé des développements de politique en matière de FEP européenne constitue la reconnaissance de la haute qualité des travaux réalisés par le Cedefop. Les nouvelles tâches requièrent des ressources humaines intensives. Elles exigent une expertise et des capacités de gestion de projet considérables. Le Cedefop doit disposer de la capacité nécessaire pour remplir ces engagements. Si la réserve pour 2007 n'est pas levée, cela entamera gravement l'habileté du Cedefop à recruter, voire à conserver, le personnel prévu dans l'organigramme et affaiblira sa capacité à relever avec succès les défis actuels et futurs.

Aviana Bulgarelli
Directrice

Pièces jointes:

Programme de travail 2007
Liste des publications